

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr; Six mois, 23 fr; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr; Six mois, 27 fr; Un an, 51 fr; -- L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. -- On traite à forfait --

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le gérant du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Behin, libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez M. M. Havaux, Lafitte-Bullier, 4, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 1 42, 3 39, 5 08, 6 15, 7 35, 8 32, 9 43, 11 11, n. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 25. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15, Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 27, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02, Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 8 90

BOURSE DE PARIS

DU 12 MAI	
3 0/0	59 70
4 1/2	85 25
Emprunts (5 0/0)	94 45
DU 13 MAI	
3 0/0	59 75
4 1/2	85 75
Emprunts (5 0/0)	94 60

ROUBAIX, 13 MAI 1874

BULLETIN DU JOUR

La presse radicale commence à reconnaître qu'elle a fait une campagne inutile à son parti et fort nuisible aux intérêts du pays en prédisant pour le mois de mai 1874 une crise gouvernementale, la chute du cabinet de M. le duc de Broglie et la dissolution de l'Assemblée; il eut été doux pour M. Gambetta, pour M. Casimir Périer et surtout pour M. Thiers, de prendre ainsi à un an de distance, presque date pour date, une revanche éclatante du 24 mai 1873. La sagesse du ministère, le patriotisme des membres de la majorité ont rendu vaines ces espérances, et la session qui s'ouvre aujourd'hui, s'annonce comme devant être en somme très calme et peu agitée, si quelque incident imprévu ne vient pas à se produire.

Le Journal des Débats se montre quelque peu surpris et même décevant de l'entretien de l'accord entre la droite et le gouvernement; et, voyant s'échapper ces portefeuilles qu'il croyait déjà saisis et distribuer à ses amis: « Ils sont trop verts », s'écrie-t-il; et il montre dans un avenir peu éloigné, M. le duc de Broglie tombant pour n'avoir pas voulu s'appuyer sur le centre gauche.

Quant à la République française, elle engage, mais on voit qu'elle a peu de foi dans le succès de ses efforts, elle engage, disons-nous, l'Assemblée à voter la dissolution et elle fait entendre aux députés, pour les encourager à suivre ses conseils, que le pays saura un gré infini à ceux qui se seront prononcés dans ce sens et qu'il les renverra certainement siéger sur les bancs de la future Chambre.

Dans le département de la Nièvre, c'est décidément M. Guin, ancien sous-préfet du 4 septembre, maire révoqué de Château-Chinon, qui a été choisi comme candidat radical; le congrès électoral républicain a écarté les candidats de M. Tenaille-Saligny, ancien préfet, qui avait contre lui d'avoir combattu le drapeau rouge et de M. Massé qui se recommandait des grands citoyens Louis Blanc et Ledru-Rollin. Les candidats conservateurs sont M. de Praxis, qui appartient à la droite royaliste, et M. de Bourgoing, bonapartiste qui se déclare dans sa circulaire partisan de l'appel au peuple.

La correspondance de Paris du Times donne quelques détails sur le projet de loi relatif à la seconde Chambre que le gouvernement doit déposer incessamment. La loi se composerait d'un

préambule et de vingt articles. Le 19^e, concernant la transmission des pouvoirs, pourrait donner lieu à quelques difficultés. Les autres articles énumèrent les électeurs spéciaux qui auraient qualité pour choisir la seconde Chambre, et les fonctions de ce corps, lesquelles ne diffèreraient de celles de la Chambre des députés que par l'addition du pouvoir de dissolution qu'il exercerait sur la requête, ou en prenant l'avis du pouvoir exécutif.

L'article 19, celui qui ne sera pas voté sans discussion ou sans opposition, prévoit, au cas de décès ou à l'expiration des pouvoirs du maréchal de Mac Mahon en 1880, que le président de la Chambre serait, ipso facto, investi de l'autorité de chef du pouvoir exécutif, et aurait à convoquer immédiatement les deux Chambres, si elles n'étaient pas en session. Réunies en congrès constituant, elles nommeraient le chef du pouvoir exécutif et détermineraient la forme et l'étendue de l'autorité qui lui serait conférée.

Le régime du travail dans les manufactures n'est pas seulement en France l'objet des préoccupations des hommes voués à l'étude de tous les moyens possibles d'améliorer à la fois la condition de l'ouvrier et la qualité de son ouvrage. Cette semaine même, le Parlement anglais examinait une proposition faite pour les heures de travail, particulièrement dans les ateliers où l'on emploie des enfants. Quoique la discussion de cet amendement aux « Factory acts » ait été ajournée, elle a fourni au gouvernement l'occasion de déclarer que, s'il est de doctrine que pour les ouvriers anglais la liberté la plus grande doit présider aux contrats d'engagement, l'Etat a le droit d'intervenir lorsqu'il s'agit du travail des enfants et des femmes. Le secrétaire de l'intérieur a, en conséquence, demandé que l'examen de la question lui fût confié, promettant de l'étudier avec le plus grand soin et d'en soumettre les difficultés à une commission spéciale d'enquête, ainsi que le désirait sir Th. Baxley, le célèbre manufacturier, et il a exprimé en même temps l'opinion qu'il fallait en effet arriver à réduire la durée du travail dans les ateliers où les femmes et les enfants sont employés.

La Chambre des Communes a, du reste, écouté avec intérêt les développements dans lesquels est entré M. Mundella, l'auteur de la proposition d'amendement, pour établir par des faits et par des chiffres que partout la réduction des heures de travail a été utile et que ce ne sont pas seulement des résultats moraux qu'elle permet d'obtenir, en donnant à l'ouvrier plus de ressources hygiéniques et intellectuelles, mais que la quantité des produits fabriqués et l'exportation de ces produits n'en ont fait que croître, à l'avantage de tous les intérêts.

Les rapports de nos commissions ouvrières étaient tous pleins, en 1862, d'observations du même genre, relevées dans les ateliers anglais, à la suite de

la troisième Exposition universelle, par les délégués des corporations. On a pu croire que des préjugés se mêlaient à cette manière d'observer les faits. Sans doute il faut se garder de trop généraliser et d'affirmer, par exemple, que partout et dans tous les cas le travail à la tâche sera mieux fait que le travail à la journée; mais il est si important de bien régler les principes du travail dans nos sociétés modernes, que s'il est certain déjà ou seulement probable que moins de temps passé à travailler puisse être plus productif et plus salutaire, nous devons faire de notre mieux pour dégager de toute obscurité cette loi économique et morale.

L'effort et la peine peuvent beaucoup; les méthodes peuvent souvent avantager.

En tout cas, il est bon de voir que ces questions si importantes sont à l'ordre du jour en Angleterre comme en France.

LETTRÉ DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix

Paris, 12 mai 1874.

D'après la physionomie de l'Assemblée, à Versailles, hier et ce matin, les dispositions des divers groupes de la majorité paraissent plus calmes que pouvait le faire supposer la polémique des journaux, pendant les vacances parlementaires.

Il y a, en quelque sorte, un peu d'apaisement et de conciliation.

Toutes les fractions de la droite se montrent résolues à éviter toute division. Le bureau de la réunion des réservistes a reçu divers pouvoirs pour se concerter avec les bureaux des réunions Pradid, Colbart et du centre droit et avec le gouvernement sur la priorité à donner, pour la discussion, soit à la loi municipale, soit à la loi électorale.

Les violences manifestées dans la réunion du centre gauche ne serviraient évidemment qu'à resserrer les rangs de la droite.

Un certain nombre de députés ont constaté dans leurs départements les progrès de la propagande bouapartiste, contre laquelle il devient urgent d'agir.

Au sujet des lois confessionnelles qui viennent d'être votées en Autriche, on écrit de Vienne qu'elles ne paraissent pas devoir susciter les mêmes conflits qu'en Prusse.

Le pape a envoyé à Vienne un nouveau nonce, Mgr Jacobini, que l'on représente de tous les côtés comme un homme fort, modéré et conciliant, et il paraît que ce nouveau nonce a emporté avec lui des instructions tout à fait conformes à son caractère. Son langage et ses allures en témoignent hautement, et l'on s'accorde à dire qu'il a produit dans les sphères officielles à Vienne la meilleure impression.

D'un autre côté, les rapports du comte Paar, ambassadeur austro-hongrois, avec le cardinal Antonelli, paraissent être, après la remise de la lettre impériale et de la note du comte Andrássy, aussi satisfaisants qu'ils étaient avant l'encyclique du 7 mars. L'empereur d'Autriche qui, dans cette question des lois confessionnelles, a eu la main forcée par le faux libéralisme qui règne en Europe, cherchera à adoucir, dans l'exécution, les lois destinées à régler les rapports de l'Etat et de l'Eglise.

La nouvelle Gazette de Zurich du 10 dit que l'on prépare à Arrenberg, dans le canton

de Thurgovie, des appartements pour l'impératrice Eugénie, mais qu'on ne sait pas encore à quelle époque la veuve de Napoléon III se rendra dans cette propriété.

On parlait aujourd'hui à la Bourse d'un nouveau sinistre financier. Le directeur d'une grande compagnie industrielle aurait été arrêté à cause surtout d'une émission récente pour une exploitation dont la valeur aurait été jugée frauduleuse.

Des cultivateurs arrivés, ce matin, des environs de Paris, disent que les deux tiers des viges sont gelées; les luzernes aussi, il faut les couper.

P. S. 89 membres de l'union républicaine ont déposé, comme amendement à la loi électorale, une proposition de dissolution de la Chambre pour le 28 juin 1874.

Le gouvernement paraît désirer que la loi électorale soit votée avant la loi municipale.

La réunion du centre droit n'a rien décidé aujourd'hui sur cette question de priorité.

DE SAINT-CÉRON.

LETTRÉ DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Versailles, 12 mai 1874.

Il a été question aujourd'hui, non-seulement de la loi électorale, de la loi sur la presse et des lois constitutionnelles, mais aussi de la réélection du président et du bureau de l'Assemblée.

Les députés de la gauche n'opposent point d'adversaires à M. Buffet, mais ils s'abstiennent; toutefois, on ne pense pas que M. Buffet réunisse une majorité considérable, une partie de la droite étant, de son côté, décidée à augmenter le chiffre des abstentions.

On croit généralement que le premier incident se produira sur la mise à l'ordre du jour du projet de loi électorale élaboré par la commission des Trente.

Le rapport rédigé par M. Bathia a été, vos lecteurs se le rappellent, déposé le 21 mars dernier sur le bureau de l'Assemblée, et tous les députés en ont pris connaissance.

Quant à la séance d'aujourd'hui, elle n'offrira pas grand intérêt, devant être à peu près uniquement consacrée au tirage au sort des bureaux.

Il se confirme de plus en plus que le terrain sur lequel s'engagera la première bataille sera celui de l'organisation municipale. Une notable fraction de la droite désire que la loi municipale organique soit discutée la première; jusqu'ici le ministère ne paraît pas de cet avis; si cette opposition s'accroît, un conflit pourrait surgir entre le gouvernement et la droite, mais il est probable que M. le Ministre de l'Intérieur, prenant à la fois conseil de ses intérêts et des intérêts du pays, se décidera enfin à désarmer.

Avant la séance il était vaguement question d'un message présidentiel; mais ce bruit a été presque aussitôt démenti par un membre du centre droit, qui a confirmé la nouvelle que je vous ai donnée hier.

La séance est ouverte à deux heures et demie; après la lecture du procès-verbal M. le président porte à la connaissance de l'Assemblée une lettre dans laquelle M. Piccon annonce qu'il résigne le mandat législatif dont ses électeurs l'avaient investi. Après cette déclaration M. Piccon tente de justifier sa conduite: il dit entre autres choses que s'il a exprimé le souhait que Nice fit retour à l'Italie, c'était, dans sa pensée, à la suite de traités longuement délibérés et qui seraient conclus après sa mort.

Ce plaidoyer pro domo paraît aussi louche qu'inadmissible et des murmures se sont fait entendre sur plusieurs bancs.

Monsieur le comte de Beaugrand a cru devoir profiter de cette circonstance pour protester de l'attachement de la Savoie à sa patrie d'adoption. Républicains et monarchistes, s'est écrié l'honorable député, se rallient tous au cri de Vive la France!

Ces nobles paroles ont produit une vive impression sur l'Assemblée et l'ont complètement consolée de la défection de M. Piccon. Tous les groupes se sont sentis gagnés par l'émotion dont Monsieur de Beaugrand était pénétré, et des applaudissements unanimes ont accueilli le langage patriotique de l'honorable député de la Savoie.

Puisque je suis en train de vous parler de Monsieur Piccon, permettez-moi de vous communiquer ce qui circule dans la presse au sujet de Monsieur Bergondi.

Le Journal de Nice paraît incliner à penser que la mort de Monsieur Bergondi serait une des conséquences de l'incident Piccon: « Depuis quelque temps, dit ce journal, M. Bergondi avait résolu de donner sa démission de député. Ne pouvant songer à reprendre sa place au barreau de Nice après la cessation qu'il avait faite à M. F... de son cabinet d'avocat et de sa clientèle, il aurait sollicité des fonctions publiques du Gouvernement. C'est au moment où il était fait bon accueil à sa requête, que M. Piccon prononçait son toast séparatiste.

« Le tollé général qui accueillit les paroles de son collègue, fit craindre à M. Bergondi qu'on ne le rendit solidaire de lui et que le gouvernement ne donnât point suite à sa promesse.

« En face d'une situation précaire, car M. Bergondi n'avait pas de fortune, et d'un autre côté, se croyant sous le coup d'imputations de nature à entacher son honneur d'homme politique, il aurait perdu la tête, et, dans un moment d'affaiblissement et d'oubli complet des siens, il aurait exécuté son fatal dessein. »

Les tableaux exposés au salon ont attiré dimanche dernier une grande affluente de visiteurs. Je ne vous frai pas un cours d'esthétique sur les manifestations de l'art contemporain, cette tâche ne me concerne pas; mais ce qui m'appartient de vous signaler, ce sont les commentaires qui provoquèrent le portrait du prince impérial par M. Jules Lefèvre; tout le monde était frappé de l'air mâle, de l'aspect rutilant du fils de Napoléon III. Est-ce donc là, disait-on dans la foule, ce jeune César qui, le 16 mars dernier, parlait avec tant d'assurance de ses viriles épaules?

Est-ce bien là le prince entre les mains duquel le groupe de l'appel au peuple sent que la France a déposé sa fortune? Oh! dit, écrié, le regard terne du jeune évêque de Woolwich n'a rien de cette fougue française que les jeunes princes de la maison de Bourbon personnaient si bien. Quelques personnes allèrent même jusqu'à se demander si l'auteur du portrait n'avait pas voulu, par une exagération perfide, jeter un certain discrédit sur les agissements du parti Bouapartiste et nous faire ouvrir les yeux sur la faiblesse de leurs espérances. Mais cette explication était battue en brèche par un article du journal Napoléonien le Gaulois, qui félicitait hautement M. Jules Lefèvre et le remerciait d'avoir reproduit si fidèlement les traits du jeune prince sur lequel certains hommes semblent faire reposer l'avenir de la France. Beaucoup de visiteurs, d'abord très-sympathiques, ont quitté le salon très-désillusionnés.

leurs moindres détails. C'était, pour ainsi dire, un drame avec beaucoup de tableaux, des changements à vue. Elle y assistait tout en participant, non plus immobile, contre la fenêtre, mais çà et là, par la chambre, où maintenant elle allait et venait à grands pas.

Puis, craignant que le bruit d'alarmé Mathurine, et, d'ailleurs, épuisée par cette surexcitation nerveuse, elle s'assit dans le vieux fauteuil; elle y resta morne, engourdie, le corps peut-être en travail, l'esprit plus que jamais en repos.

Effectivement, elle se prit bientôt à murmurer d'une voix grave et lente: — Mon mari est quitte de la prison, mais non pas du soupçon... Il faut qu'il en soit lavé... Je prends l'engagement de me consacrer tout entière à la poursuite du coupable. C'est moi qui le démasquerai... Je le jure devant Dieu... Qu'il me soit en aide!

C'étaient les paroles qu'elle avait prononcées devant le tribunal; c'était son serment qui lui revenait à la mémoire... Elle le renouvelait, et dans ce lieu, à cette heure, d'une façon non moins solennelle.

Combien de temps s'était-il écoulé depuis qu'elle était là? Elle n'en avait plus conscience. La lampe baissait, n'éclairant plus qu'un étroit espace autour de la table. Plus loin, dans les profondeurs de la vaste chambre, il y avait comme des ébènes de silence et d'ombre.

(A suivre)

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 14 MAI 1874.

—24—

LE SERMENT DE MADELEINE

PAR CHARLES DESLYS.

XXII. — VISION. — (Suite)

La veuve de Jean Michaud ne put se défendre d'un premier mouvement d'effroi.

— Suffit! conclut Mathurine, le défunt ne me fait pas peur. Il sait bien que ni moi, ni vous, ni les vôtres, nous ne lui avons jamais causé préjudice! Par ainsi, disposez de la salle d'en bas... je vous l'abandonne...

— Non, répondit Madeleine en se redressant tout à coup, je coucherai dans l'autre!

Et, ce choix fait, elle y persista, malgré toutes les protestations de l'ancienne servante d'Anselme.

— Eh bien, dit enfin celle-ci, eh bien, dame Michaud, je vous approuve... et je vous devine...

Puis, d'un air mystérieux, tout en versant le café dans les tasses:

— On sait ce que vous cherchez depuis deux ans, poursuivit-elle, et les morts reviennent... surtout quand ils ont péri par un crime... surtout à l'endroit même où le crime a été commis. C'est là votre idée, n'est-ce pas? Avant de vous endormir, priez... Il se peut qu'il vous apparaisse, en désignant l'assassin.

Bien que d'un esprit élevé, bien qu'elle eût reçu quelque peu d'éducation, cependant Madeleine était femme, elle était paysanne. Quelle paysanne reste exemptée de superstition? Les chagrins, la fatigue, la fièvre qui la faisait frissonner à chaque instant, le milieu où elle se trouvait, cette nuit d'orage, tout contribuait à justifier l'interprétation de Mathurine.

— Courage! dit encore celle-ci, Permettez que je vous montre le chemin... Il se fait tard... Tenez! voilà déjà l'enfant qui s'endort.

En effet, Petit-Pierre succombait au sommeil. Il n'avait rien entendu de ces derniers mots.

— Allons! fit sa mère.

Et toute droite, le regard fixe, comme en état de somnambulisme, elle suivit Mathurine qui, la lampe à la main, gravissait les marches de l'escalier.

Une clé grinça dans la serrure, une porte s'ouvrit.

— Passez devant, dit la servante. Madeleine entra.

La chambre, débarrassée de tout ce qui l'encombrait autrefois, maintenant paraissait immense. On y voyait encore la grande table qui servait de bureau à Anselme, le vieux fauteuil dans lequel il avait coutume de s'asseoir, un bahut gardant la trace des scellés, deux ou trois chaises de paille et, dans l'alcôve, était étalé, toute couverture faite.

Ayant déshabillé l'enfant endormi, les deux femmes l'y couchèrent. Puis, Madeleine conduisit Mathurine.

En passant auprès de la table, en y posant la lampe, l'ex-servante montra sur le parquet une large tache d'un brun rougeâtre.

— Rien n'a pu l'effacer! dit-elle, c'est le sang de mon pauvre maître!

La veuve de Jean Michaud traça sur sa poitrine le signe de la croix.

Derrière Mathurine, elle referma la porte et poussa le verrou.

Seule elle était seule dans la chambre du meurtre!

Petit-Pierre ne comptait pas. Madeleine s'était approchée de lui pour l'embrasser.

— Viens-tu, mère? murmura-t-il.

— Tout à l'heure, répondit-elle. Dors, mon enfant... dors!

Et, pour ne plus les ouvrir que le lendemain matin, il referma les yeux.

Au fond de l'alcôve elle aperçut, en se redressant, cette espèce de coffret-fort fabriqué par son mari, et qui avait été la cause première de tous leurs malheurs.

— Mon Dieu! dit la veuve, qui se laissa tomber sur les genoux, mon bon Dieu! vous n'avez pas eu pitié de lui... ayez donc pitié de mes enfants et de moi!

Et, longtemps encore, sa fervente prière monta vers le ciel.

Puis Madeleine alla vers la fenêtre. Elle le appuyait son front brûlant contre la vitre glacée, elle regarda au dehors. Profonde obscurité. Parfois un éclair. La pluie tombait toujours. C'était par une nuit semblable que

Jean Michaud était sorti de cette maison. Gandois se trouvait là, quelque part, caché dans l'ombre. Pourquoi? Qu'avait-il fait ensuite, et comment le retrouvait-on mélangé plus tard à toute cette ténébreuse histoire?

Insolente question! Madeleine l'écarta, reportant son regard dans la direction du châlir. Elle y vit entré Jean Michaud. Pauvre cher homme! comme il était loin de soupçonner ce qui le menaçait.

Le lendemain, gai soleil et dernière matinée de bonheur! Tout à coup, en déjeunant, on remarqua une certaine agitation dans la rue. Où va tout ce monde? Une chaise de poste passe, escortée par des gendarmes. Il est donc arrivé quelque chose d'extraordinaire dans le pays? La Simonne arrive. On la questionne. Un assassinat! Anselme! Qui l'a frappé? Le bruit s'approche... Des magistrats!... Ils s'arrêtent devant l'atelier!... Les gendarmes aussi!... Aussi la foule!... Madeleine entendit de nouveaux cas rumeurs... l'interrogatoire... et remontant la pente de tous ses souvenirs, ravivant en quelque sorte toutes ses souffrances, elle vit de nouveau le compas... l'arrestation... le cachot de Mirecourt... la prison d'Epinal... la cour d'assises...

Elle était éveillée, et cependant, comme en un songe, comme par la fantasmagorie d'un de ces cauchemars que donne le délire, ces divers épisodes se succédaient devant ses yeux, avec clarté de leurs accessoires, jusque dans